

A.M., 1998

Arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 1^{er} avril 1998 sur la désignation de centres de dépistage du cancer du sein

Le ministre de la Santé et des Services sociaux,

VU le paragraphe *b.3* du premier alinéa de l'article 69 de la Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., c. A-29), il y a lieu de désigner les centres de dépistages du cancer du sein;

ARRÊTE:

Sont désignés à compter du 30 avril 1998, pour la région de Laval, les centres de dépistage du cancer du sein suivants:

Service de radiologie Grenet (Saint-Martin)
Polyclinique Saint-Martin
1435, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 101
Laval (Québec)
H7S 2C6

Radiologie Concorde
Polyclinique médicale Concorde
300, boulevard de la Concorde Est
Laval (Québec)
H7G 2E6

Québec, le 1^{er} avril 1998

*Le ministre de la Santé
et des Services sociaux,*
JEAN ROCHON

29860

A.M., 1998

Arrêté du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration en date du 15 avril 1998

Loi sur l'immigration au Québec
(L.R.Q., c. I-0.2)

CONCERNANT la prescription des formulaires d'engagement

Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration,

VU l'article 3.1.1 de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2), lequel prévoit qu'un engagement d'aider un ressortissant étranger à s'établir au Québec est souscrit sur le formulaire prescrit par le ministre;

VU l'arrêté du ministre du 13 octobre 1995 concernant la prescription des formulaires de Demande de certificat de sélection, de Renseignements complémentaires, de Demande d'engagement, d'Engagement et de Demande de certificat d'acceptation, publié à la *Gazette officielle du Québec* du 25 octobre 1995, lequel prescrit notamment les formulaires d'engagement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ces formulaires d'engagement;

ARRÊTE CE QUI SUIT:

Les formulaires d'engagement pris par les arrêtés ministériels du 13 octobre 1995 sont remplacés, à compter du 7 mai 1998, par ceux annexés au présent arrêté.

Québec, le 15 avril 1998

*Le ministre des Relations avec les
citoyens et de l'Immigration,*
ANDRÉ BOISCLAIR